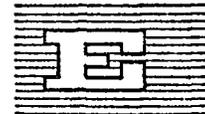


NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



Distr.  
GENERALE  
E/CN.4/1248  
1er mars 1977  
Original : FRANCAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Trente-troisième session  
Point 4 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME DANS  
LES TERRITOIRES OCCUPES A LA SUITE DU CONFLIT DU MOYEN-ORIENT

Lettre, en date du 28 février 1977,  
adressée au Président de la Commission des droits de l'homme  
par le représentant permanent de l'Egypte auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les informations suivantes, concernant les violations des droits de l'homme au Sinaï.

Je vous prie de bien vouloir faire circuler ces informations en tant que document officiel de la Commission des droits de l'homme sous le Point 4 de l'ordre du jour intitulé "Question de la violation des droits de l'homme dans les territoires occupés à la suite du conflit du Moyen-Orient".

- 1) Les autorités israéliennes, sous prétexte de fouilles pour la recherche du pétrole ont construit une route reliant la région d'Abou Mossalamy au monastère de Sainte-Catherine et ont établi une nouvelle colonie de peuplement dans cette région.
- 2) Les autorités israéliennes ont exproprié une large surface de terrain au Sud de Rafah.

Les travaux nécessaires en vue de l'établissement, sur cette surface, d'une nouvelle colonie de peuplement qui comptera 400 unités de logement ont déjà été commencés.

Veuillez accepter, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

(Signé) Omran EL SHAFFEI  
Ambassadeur  
Représentant permanent